

Quelles Activités Sociales et Culturelles pour le bien-être des salariés ?

1 JOUR (7h) ▶ PRÉREQUIS : AUCUN ▶ PUBLIC : Elu(e)s désirant développer ses compétences dans le cadre de son mandat

Objectifs

A l'issue du stage, vous serez capable de :

- ✓ Connaître les règles applicables aux activités sociales et culturelles
- ✓ Bien cerner le rôle du CSE dans le cadre de sa mission de gestion des ASC
- ✓ Acquérir les bonnes pratiques pour bien choisir les ASC à proposer
- ✓ Connaître la réglementation URSSAF

Méthodes

- ✓ Formation interactive
- ✓ Exposés théoriques
- ✓ Analyse de pratiques
- ✓ Exercices pratiques : travaux en groupe, quiz...
- ✓ Supports pédagogiques : fiches, conseils pratiques

Modalités d'évaluation

Des exercices concrets servent d'évaluation des acquis tout au long de la formation.

Modalités de suivi

Dans les 3 mois suivant la formation, un point est établi pour mesurer la mise en œuvre des acquis en milieu professionnel et identifier les nouveaux besoins.



Programme

► Les principes de la mission des ASC

- Connaître les bénéficiaires des ASC
- Identifier les différents acteurs pour gérer les ASC

EXERCICE : identifier les bénéficiaires du CSE en matière d'ASC

► Bien choisir ses ASC

- Identifier les différentes catégories d'activités sociales et culturelles
- Savoir définir sa politique sociale
- Identifier les outils pour bien connaître son public
- Identifier les facteurs de l'environnement sociétal et professionnel qui impactent les ASC

EXERCICE : mettre en lien ses ASC et sa politique sociale

► Comment attribuer les ASC ?

- Maîtriser les règles concernant le budget des ASC
- Mettre en cohérence les choix budgétaires et la politique sociale
- Connaître les différents critères sociaux non discriminants dont le Quotient Familial
- Connaître les règles "Urssafl"

EXERCICE : Quiz avec recherche d'informations

► Communication

- Assumer et affirmer son projet

► Bilan et Perspectives

- Evaluation de la formation
- Identification des axes d'amélioration
- Définition des priorités d'actions identifiées

Coût de la formation

Inter : 320 € net/jour/stagiaire
Intra : 975 € net/jour/groupe
Accompagnement : 975 € net/jour/groupe

Lieux et dates 2022

Nantes > Jeudi 19 mai
Angers > Jeudi 3 novembre

Parking gratuit (sauf Le Mans) - Sites desservis par les transports en commun.
 Salles de formation accessibles aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.
 Possibilité d'adapter les moyens pour les personnes en situation de handicap (contact référent handicap : Vincent Leprince - Tél : 02 41 88 73 58 - Mail : v.leprince@cezampdl.fr)

Déclaration d'activité formation enregistrée sous le n°52 44 07187 44 auprès du Préfet de région des Pays de la Loire. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
 Agréé Formation économique des membres du CSE. Liste arrêtée par le Préfet des Pays de la Loire le 17 septembre 2021.

Responsable pédagogique : Vincent Leprince 02 41 88 73 58 - v.leprince@cezampdl.fr / Référente administrative : Valérie Dorléans 02 41 87 36 17 - v.dorleans@cezampdl.fr

Inscriptions et calendrier inter-entreprises disponible sur www.cezam.fr